

Gaz de schiste : "les députés sont en pleine reculade"

Le texte visant à interdire l'exploitation a été modifié "sous la pression des industriels", dénoncent les écologistes.



Les opposants au gaz de schiste ont réussi à obtenir le vote d'une loi, mais celle-ci a été revue légèrement au rabais. (AFP)

Les écolos avaient flairé l'arnaque. Leurs craintes semblent se confirmer : malgré les promesses gouvernementales d'abroger les permis d'exploitation de gaz de schiste déjà délivrés en France, la partie est loin d'être gagnée pour les opposants à l'hydrocarbure controversé. La loi portée par Christian Jacob (UMP) sur le gaz de schiste, qui doit être examinée le 10 mai prochain en urgence par l'Assemblée nationale, a été modifiée lors de son adoption ce mercredi 4 mai en Commission. Une "marche-arrière" effectuée "en catimini", dénonce José Bové, chef de file des anti-schiste.

Nuance de taille

Le texte prévoyait jusque-là l'abrogation des "permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux non conventionnels". Or le projet de loi vise désormais "à interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique et à abroger les permis exclusifs de recherches comportant des projets ayant recours à cette technique". Une nuance, certes, mais de taille. Si le texte concerne maintenant tous les hydrocarbures, et pas seulement ceux qualifiés de "non conventionnels", seule l'exploitation par "fracturation hydraulique" serait interdite. Cette technique, qui consiste à injecter d'énormes quantités d'eau alliées à des produits chimiques dans les mines afin de récupérer la précieuse ressource, est au cœur des craintes des écologistes, qui redoutent une contamination des nappes phréatiques.

"Reculade"

On pourrait croire à une bonne nouvelle. Mais le texte explique que les titulaires de permis de recherches pourront "dans les deux mois" à compter de la publication de la loi "préciser les techniques employées" pour exploiter leurs gisements. Si leurs mines ne sont pas concernées par cette technique, il n'y aura donc pas abrogation. "Il suffit qu'ils emploient d'autres termes, ou qu'ils disent qu'ils utilisent d'autres techniques pour que ce soit fini !", s'insurge José Bové. "Clairement, les députés sont en pleine reculade devant la pression des industriels et devant le corps des Mines", estime l'eurodéputé Europe Ecologie-Les Verts. "C'est un manque de courage politique évident".

"On demande aux mêmes personnes qui ont délivré les permis, des fonctionnaires issus du corps des Mines, ceux-là même qui ont rédigé le pré-rapport du gouvernement, de décider de maintenir ou non ces autorisations, c'est inacceptable !", ajoute José Bové.

Pression

Le pré-rapport commandé par la ministre de l'Ecologie Nathalie Kosciuzco-Morizet et son homologue de l'Industrie Eric Besson avait donné le ton : suspendre, oui, mais "ne fermons pas complètement la porte". Même son de cloche chez François Fillon, qui avait pourtant promis l'abrogation de tous les permis d'exploration déjà délivré par le gouvernement Sarkozy. Du côté des collectifs locaux anti-gaz de schiste, on se laisse le temps de digérer l'information. Voter cette loi, "c'est déjà un grand pas de fait", tempère Christian Depret, du collectif anti-gaz de schiste du Var. Et puis, "de toute façon, on ne lâchera pas la pression".

Laura Thouny - Le Nouvel Observateur